



## DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-28

### RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2026

#### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi vingt-neuf avril deux-mille-vingt-six à 10h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

#### PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Messieurs Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Pierre PELTIER, François ROGER, François TIERCE, et Jean-Claude WEISS.

#### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Monsieur Martial OBIN (pouvoir à Claude LEUMAIRE)

#### ABSENTS EXCUSES :

- Madame Mélanie BOULANGER
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Madame Blandine LEFEBVRE
- Monsieur Éric HERBERT
- Monsieur Jean-François MAYER
- Monsieur Jean-Marc VASSE

### **OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR - AUTORISATION**

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M-57 applicable aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale



Monsieur le Président cède la parole à Madame Françoise UNDERWOOD, membre du bureau, indique que le conseil d'administration est informé que le recouvrement de certains produits liés aux missions optionnelles du Centre de Gestion ou à des remboursements de trop-versés par le CDG 76, concernant les exercices 2013 à 2021 et listés ci-dessous, n'a pu être obtenu pour des causes diverses, mentionnées dans les états transmis par le Service de Gestion Comptable de Maromme. Il s'agit des créances suivantes :

Exercice	Référence Titre	Tiers	Créances en non- valeur
2020	4012	Jérôme EUGENE	3,84 €
2019	3368	SFR BUSINESS	6,80 €
2016	772	Tiffany VITRY	11,35 €
2013	1383750315	RAFP	13,99 €
2013	1383750415	RAFP	13,99 €
2020	5018050815	NM MEDICAL	43,97 €
2021	2634	GRUCHET ST SIMEON	0,50 €
2020	4481300015	EDF	1,73 €
2020	4105	GIP Agence normande biodiversité	0,47 €
2021	498	GIP Agence normande biodiversité	0,35 €
2014	1358	BENHENNI	71,33 €
		<b>Total créances admises en non-valeur</b>	<b>168.32 €</b>

Après épuisement des capacités de recouvrement du service de gestion comptable auquel le CDG 76 est rattaché, il est proposé de considérer ces créances comme irrécouvrables et de les admettre en non-valeur.

**Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Madame UNDERWOOD entendue, le Conseil d'Administration à l'unanimité :**

- Décide l'admission en non-valeur des sommes mentionnées dans le tableau ci-dessus,
- Autorise l'ordonnancement au profit de Monsieur le Receveur du Centre de Gestion, des sommes admises en non-valeur, qui seront imputées sur les crédits ouverts sur le Budget supplémentaire 2026, au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) article 6541 (Créances admises en non-valeur) pour un montant total de 168.32 €.

Le Secrétaire,  
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Christophe BOUILLON